

Les avis à la FS du CSA SD du 5 février 2026

Tous proposés par FO et tous votés à l'unanimité des autres syndicats

Avis 0 : Absence de l'IA- DASEN à l'instance

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, déplorent l'absence de M. l'IA-Dasen à deux FS successives. Les membres de la FS du CSA SD demandent la présence de l'IA-DASEN à cette instance importante.

Avis 1 : Protection fonctionnelle

Les représentants du personnel, membre de la FS du CSA SD, demandent à l'IA-DASEN que soit appliqué systématiquement l'article L 134 - 5 du code général de la Fonction Publique et notamment qu'il demande au recteur qu'il précise, lorsqu'il accorde la protection fonctionnelle :

- La forme qu'elle va revêtir (quel interlocuteur, quel accompagnement psychologique, quel suivi RH, quelle écoute régulière...)
- Les conditions d'organisation de cette protection, qui n'est pas que juridique (quels moyens mis en œuvre, choix de l'avocat, prise en charge des honoraires ...)
- La durée

Avis 2 : Remplaçants

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, s'opposent à la déspecialisation des postes de remplaçants dans le 1er degré telle qu'envisagée actuellement.

La déspecialisation des postes des personnels remplaçants dans le 1er degré est de nature à entraîner une désorganisation accrue du remplacement, une affectation plus aléatoire des personnels et donc une dégradation organisée des conditions de travail avec des impacts directs sur leur santé.

Afin de répondre aux préoccupations légitimes relatives aux impacts humains et organisationnels des évolutions projetées, et conformément à l'article R.253-19 du Code général de la fonction publique, la FS du CSA SD doit être saisie pour avis de tout projet de texte relatif à l'organisation du travail.

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD demandent à l'IA-DASEN le respect plein et entier de cette obligation réglementaire par la présentation d'un projet exhaustif, stabilisé et documenté, permettant une analyse complète de ses conséquences sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Avis 3 : Délais de traitement CLM, CLD et CITIS

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, constatent des délais de traitement excessifs concernant les demandes de CITIS, de congé de longue maladie (CLM) et de congé longue durée (CLD) ainsi que leurs renouvellements.

Ces dysfonctionnements placent de nombreux agents dans des situations

administratives et financières particulièrement difficiles, certains ne sachant même plus dans quelle position administrative ils se trouvent.

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, demandent à l'IA-DASEN le traitement urgent de l'ensemble des dossiers actuellement en souffrance, certains depuis plusieurs mois, voire depuis plus d'un an.

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, demandent également à l'IA-DASEN que le service du rectorat concerné soit doté des moyens humains nécessaires, par l'ouverture et l'abondement de postes, afin de garantir un traitement des dossiers dans des délais compatibles avec le respect des droits des personnels.

Avis 4 : Fusion d'école

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, constatent la multiplication des fusions d'écoles, des expérimentations de fusions de directions (directions de plusieurs écoles indépendantes confiées à une même personne). Ces organisations entraînent une surcharge de travail, une désorganisation des équipes et une dégradation des conditions de travail, exposant les personnels à des risques accrus pour leur santé, notamment en matière de risques psychosociaux.

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, demandent à l'IA-DASEN l'abandon des décisions conduisant à confier la direction de structures dépassant 15 classes à une même personne et la prise en compte systématique des impacts sur la santé et les conditions de travail avant toute réorganisation.

Avis 5 : Communication

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, constatent que tous les enseignants du SEI n'ont pas été informés du départ de l'IEN SEI. Ils demandent à l'IA-DASEN que les agents soient systématiquement informés personnellement des mouvements dans les services dont ils dépendent. Voté à l'unanimité

Avis 6 : Formation face à des situations médicales relevant d'un PAI

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, constatent que, tous les personnels accueillant des élèves dans le cadre d'un PAI, ne bénéficient pas d'une formation préalable aux gestes médicaux qu'ils ont l'obligation légale d'accomplir.

Les représentants du personnel, membres de la FS du CSA SD, demandent qu'une formation préalable soit proposée systématiquement aux personnels concernés, sur les temps de formation prévus dans les Obligation Réglementaire de Service.